

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DPP 23 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association l'Aquilone dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 13^e arrondissement.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association l'Aquilone ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement, en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5^e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association l'Aquilone.

Article 2 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association l'Aquilone - Maison des Associations 1-3 rue Frédérick Lemaître (20e) (n° SIMPA 11005), dossier n° 2013-01401.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 "Action socio-éducative", ligne P006 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité", du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2013 et des exercices ultérieurs.